



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme DESBOUILLONS

☎ 02.40.41.47.68

☎ 02.40.41.47.50

Nantes, le

02 DEC. 2013

### Information sur l'existence d'un avis tacite sans observation de l'autorité environnementale

**Nom du pétitionnaire :** SARL LA FERIAIS à BLAIN, lieudit « La Fériaïs »

**Nature et adresse du projet :** extension de l'élevage avicole, en portant l'effectif total à 130 000 animaux-équivalents volailles.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 30 septembre 2013.

Depuis le 30 novembre 2013, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis de remarque dans le délai imparti et la procédure peut continuer ; le délai réglementaire imparti étant expiré. L'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET

pour le préfet  
la direction de la coordination  
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

**NB :** Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.